

Assurance-maladie

Berset s'attaque aux coûts injustifiés dans la santé

Le coût par assuré a doublé depuis 20 ans. Vaud et Genève contrôlent le volume des prestations

François Modoux

Un mois avant l'annonce des primes maladie 2017, le conseiller fédéral Alain Berset s'alarme de la hausse des dépenses de santé. Les prestations facturées sous le régime de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal) augmentent, grosso modo, de 1 milliard de francs par an. Le coût moyen par assuré bondit au rythme annuel de +4%. Pas de miracle, la prochaine ronde de primes fera mal, glisse le conseiller fédéral, sans citer de chiffres. Les assurés sauront, à fin septembre ce qu'ils paieront en 2017.

Ce tableau guère réjouissant pousse Alain Berset à donner de la voix: «C'est l'affaire de tous de ne pas laisser filer les coûts!» Médecins, hôpitaux, assureurs, cantons et Confédération, fabricants de médicaments, les partis au parlement et bien sûr les patients, chacun est invité à jouer la modération.

Mettre la pression

C'est un bon moment pour mettre la pression. De proches échéances seront cruciales pour la maîtrise des coûts. Alain Berset rappelle sa guérilla contre la pharma pour raboter encore un peu le prix des médicaments. Le parlement est saisi de propositions sur le prix de référence et les génériques. Dans le climat automnal des hausses de primes, les refuser ne sera pas populaire.

Les tarifs des médecins en cabinet sont une pomme de discorde depuis trop longtemps, soupire Alain Berset. Il fait sentir que sa



Pas de miracle, les primes 2017 augmenteront, reflétant l'envolée des coûts de la santé, a averti Alain Berset. KEYSTONE

patience est épuisée. Si les désaccords entre médecins et assureurs pour réviser les tarifs persistent, le conseiller fédéral voudra sévir. Le Conseil fédéral le suivra-t-il? En attendant, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) prépare des propositions de baisses de tarifs ciblées. Alain Berset en appelle à la bonne foi des acteurs: «Ce n'est pas contesté que cer-

tains tarifs sont beaucoup trop élevés au vu des développements de la médecine.»

A l'OFSP, le soupçon se renforce que le financement hospitalier par pathologie, en vigueur depuis 2012, a poussé les acteurs à investir. L'offre libérée conjuguée à la garantie de remboursement à des tarifs fixes entraîne des surcapacités hospitalières, qui alimen-

tent l'inflation des coûts. «Il est trop tôt pour un bilan», déclare, prudent, Alain Berset. Mas il juge nécessaire de se prémunir contre cette évolution.

Le conseiller fédéral cite trois cantons latins - Vaud, Genève et le Tessin - pour leur maîtrise exemplaire de leurs coûts hospitaliers. Les trois attribuent des enveloppes budgétaires à leurs hôpitaux pour freiner le volume des prestations délivrées. De 2001 à 2014, leur facture hospitalière n'a augmenté que de 49%, soit deux fois moins que celle des cantons fonctionnant sans enveloppe (+103%).

Apprendre des autres

L'Allemagne et les Pays-Bas obtiennent de bons résultats avec des instruments de pilotage similaires. «La Suisse peut apprendre de leurs expériences», estime Alain Berset. Il crée une commission d'experts; elle a un an pour dire en quoi la Suisse peut s'inspirer de ces modèles. Des effets sont envisageables dans deux ans.

Une partie de la hausse des coûts de la santé s'explique par le vieillissement de la population et l'innovation technologique, note Alain Berset: «Il faut faire avec.» Ce sont les coûts injustifiés qu'il veut traquer, des coûts qui pèsent environ 250 millions de francs dans l'envolée annuelle de la facture santé. Soit entre 0,5% et 1% du total des prestations de soins facturées sous le régime de la LAMal. La pression sur les volumes est un moyen de prévenir la surprescription de traitements inutiles ou inefficaces, veut croire l'OFSP. S'y attaquer est un travail de Sisyphe. Alain Berset tient à faire savoir qu'il est déterminé à faire le job, aussi ingrat soit-il.

Retrouvez notre dossier sur berset.24heures.ch

Vers l'apaisement dans le débat sur les langues

Le parlement renonce à ouvrir un nouveau front autour de l'enseignement du français. Le spectre d'une votation s'éloigne

Enterrer la hache de guerre, tout en restant vigilant. La Commission de l'éducation du National (CSEC) a délivré un double message hier. A une très forte majorité, elle a décidé de retirer son initiative parlementaire visant à assurer l'enseignement du français au primaire. Mais elle précise qu'elle soutient Alain Berset dans sa volonté de mettre de l'ordre dans l'apprentissage des langues nationales. «Il ne serait pas judicieux de lancer deux procédures parallèlement», indique-t-elle dans son communiqué.

«Nous avons trouvé un bon compromis, se félicite Felix Muri (UDC/LU), président de la Commission de l'éducation du National (UDC/LU). C'est que les cantons sont vraiment intégrés dans la réflexion du Conseil fédéral.» L'objectif est surtout d'éviter un conflit ouvert entre les différentes régions du pays. «Personne ne veut d'une votation populaire sur ce thème, reconnaît Felix Muri. Ça reviendrait à opposer les Romands aux Alémaniques, avec le risque de creuser profondément le Röstigraben.»

L'heure semble donc à l'apaisement. On est loin du climat qui régnait au début de l'été. En juillet, Alain Berset avait présenté une modification de la loi sur les langues, mettant en consultation trois versions, impliquant toutes l'enseignement d'une autre langue nationale dès le primaire. Une décision qui avait soulevé une pluie de réactions critiques outre-Sarine.

La pause estivale a permis aux uns et aux autres de mettre de l'eau dans leur vin. L'exemple le plus marquant est venu de Thurgovie. Le gouvernement cantonal annonçait jeudi qu'il ajournait sa décision de renoncer au *frühfranzösisch*, tout en demandant au Grand Conseil de trancher. Que cette annonce tombe vingt-quatre heures avant la communication de la Commission n'est pas un hasard.

Cette désescalade est saluée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Son

«Une votation reviendrait à opposer les Romands aux Alémaniques, avec le risque de creuser le Röstigraben»

Felix Muri Président de la Commission de l'éducation du National (UDC/LU)

président, Christoph Eymann (PLR/BS), s'est rallié à la majorité de la Commission. «Nous avons la garantie que les résultats de la consultation seront discutés avec les cantons. On sent la volonté du Conseil fédéral de discuter et non pas d'imposer.»

Satisfait lui aussi de la tournure prise par les événements, Mathias Reynard (PS/VS) tient toutefois à préciser que le parlement ne recule pas sur la question des langues. «Nous apportons un soutien de poids au Conseil fédéral dans le cadre de la consultation, mais nous restons déterminés à défendre l'enseignement des langues nationales au primaire.» S'il se réjouit que la pression ait payé pour Thurgovie, il reste vigilant. «Quand Nidwald a refusé de supprimer le français, cela n'a pas empêché d'autres cantons d'aller dans la même direction.» Des initiatives pour le report du français sont en effet déposées dans les cantons de Bâle-Campagne, des Grisons, de Lucerne et de Zurich. Saint-Gall se prononcera le 25 septembre.

Au final, seuls quelques élus UDC n'ont pas soutenu la position de la Commission, notamment pour des raisons de fédéralisme. «On parle toujours de cohésion nationale dans ce dossier, mais ce qui fait la cohésion nationale, c'est le fédéralisme, pas le diktat de Berne, explique Peter Keller (UDC/NW). Je regrette qu'on ait fait d'une simple question pédagogique une question politique hautement sensible. Alain Berset dit vouloir éviter la guerre des langues, mais c'est lui-même qui l'a déclarée.»

Florent Quiquerez

La LAMal en quelques chiffres

Les coûts de la LAMal ne cessent de grimper. En 20 ans, de 1996 à 2015, les prestations remboursées par les assureurs maladie (hors participation des assurés aux frais) ont progressé, par assuré, de 4% par an, tandis que les prix à la consommation s'accroissaient, dans le même temps, de 0,5% par an.

Le coût annuel par assuré s'est établi à 3328 francs en 2015. Ce quasi doublement, depuis 1996, première année de la LAMal, se reflète dans les primes. Le montant mensuel moyen par tête facturé en 2015 était de 274 francs, contre 128 francs en 1996.

La médecine ambulatoire pèse pour 22% des remboursements LAMal. Ce secteur a enregistré une hausse de ses coûts de 28% entre 2009 et 2015. Les patients consultent davantage de spécialistes au détriment des médecins de famille, et les prestations facturées sont toujours plus chères.

Les traitements ambulatoires à l'hôpital enregistrent la hausse de coûts la plus élevée (+34%) pour la période 2009-2015.

La facture des médicaments par assuré reste stable, à 593 francs par an, même si le prix de 1500 produits a été abaissé.

PUBLICITÉ

OPEL FLAT

- 4 ans de garantie
- 4 ans services OnStar
- 4 ans de mobilité
- Prime FLAT

BON D'ACHAT DE CARBURANT DE CHF*:

750.-

SOUSCRIVEZ À L'OPEL FLAT POUR ROULER SANS SOUCI!

www.opel.ch

* Pour l'achat d'une nouvelle voiture particulière Opel à partir du stock jusqu'au 10.09.2016 (immatriculation jusqu'au 30.09.2016), vous recevrez en plus un bon d'achat de carburant d'une valeur de CHF 750.-. Vous recevrez de plus amples informations sur Opel FLAT auprès de votre partenaire Opel. Services OnStar sans WiFi. L'offre Opel FLAT est valable sur tous les modèles de voitures particulières Opel (sauf Ampera et Antara) jusqu'au 30.09.2016.